

# LA SECURITE DES JOUETS

## UN JOUET CONFORME A LA REGLEMENTATION C'EST QUOI ?



Soit il est conforme aux exigences essentielles de sécurité (EES)

OU



Soit il est conforme à une norme ISO, NF ou EN



Des mentions d'étiquetages claires et détaillées en français doivent toujours être présentes sur le produit.

Elles indiquent, par exemple, la tranche d'âge à laquelle est destiné le jouet et les mentions d'avertissement et de sécurité.

### Qu'est ce que le sigle ?

- Le sigle « CE » est un **marquage** et non une certification
- C'est une **simple présomption** de conformité **en auto-contrôle** par le fabricant ou importateur qui s'engage à respecter les exigences de la normes européenne.

### Le meilleur contrôle reste la vigilance des parents !

- ✓ Ne pas hésiter à tester soi-même la solidité du jouet
- ✓ S'assurer que les petites pièces (les yeux d'une peluche par exemple) ne se détachent pas pour éviter leur ingestion
- ✓ Vérifier que le compartiment des piles ne puisse pas être ouvert par un enfant
- ✓ Respecter les pictogrammes quand il y en a, en particulier, ceux qui précisent l'âge des enfants pour lesquels le jouet ne peut pas convenir :



### Bon à savoir :

- Je fais attention aux « bonnes affaires » qui peuvent cacher une contrefaçon
- Je demande au vendeur les caractéristiques et usage spécifique du jouet
- Je signale à la DGAE tout incident en matière de sécurité des jouets
- Pour les enfants de bas âge, je privilégie les jouets avec des mécanismes simples et donc facile à comprendre et à vérifier